Périgord HABITAT
Office Public de l'Habitat // DORDOGNE

OFFRE D'ACHAT

Je soussigné(e)……

Demeurant……

……

N° téléphone * : ……

Adresse mail * : ……

- ❑ Locataire dans le parc social de la Dordogne (nom du bailleur)* : ……
- ❑ Locataire dans le parc privé *
- ❑ Autre situation : ……

Revenu fiscal de référence sur N-2 * : ……

Souhaite me porter acquéreur du logement sis ……

……

avec une offre à……€, soit en toutes lettres……

……

Cette offre d'achat est valable jusqu'au 15ème jours après la date de fin de publicité. Passé ce délai, elle sera considérée comme caduque.

❑ j'ai visité ce bien ❑ Je n'ai pas visité ce bien

Fait le …… A ……

Signature

Cette offre doit nous parvenir par mail à vente@perigordhabitat.fr ou courrier postal à Périgord Habitat, 175 rue Martha Desrumaux - 24000 PERIGUEUX avant la date de fin de publicité.

La procédure de cession répond aux conditions légales de l'article L443-11 du Code de la construction et l'habitation. Un logement pourra être vendu :

- Pour les logements occupés :
  - → Le locataire en place depuis au - 2 ans
  - → A la demande de ce même locataire :
    - ▶ Son conjoint
    - ▶ Ses ascendants ou ses descendants (*sous plafonds de ressources*)

(Éventuellement de manière conjointe le locataire avec leur conjoint/ partenaire de pacs/ concubin)

- Pour les logements vacants (Ordre de Priorité) :
  - → Sous conditions de ressource : plafonds PLI + 11%
    - ▶ Locataires de bailleurs sociaux dans le Département
    - ▶ Gardiens de ces bailleurs sociaux
    - ▶ Personnes physiques

A défaut :

- → Collectivité Territoriale / Groupement de collectivités territoriales

Sous condition de respect de l'ordre de priorité établi ci-dessus, le premier à déposer une offre au prix demandé ou supérieur se verra attribuer la vente. Dans le cas où les offres de prix seraient inférieures, la vente sera attribuée à l'acheteur qui a formulé une offre la plus proche du prix demandé.